

Convention des Entreprises pour le Climat

Appel à candidatures de dirigeants d'entreprise.

Nouvellement créée, la "Convention des Entreprises pour le Climat" (CEC) lance son **appel à candidatures** afin d'accueillir les **30 premiers dirigeants éligibles** souhaitant rejoindre le projet. Les candidatures pourront être déposées à **partir du 18 décembre et jusqu'au 20 février 2021**.

En relais de la Convention Citoyenne pour le Climat (CCC), cette initiative vise à rassembler 150 dirigeants d'entreprises s'engageant dans une démarche solennelle de réflexion collective, pendant 8 mois, avec pour mission **d'élaborer un ensemble de propositions audacieuses et impactantes**.

CONVENTION
DES **ENTREPRISES**
POUR LE **CLIMAT**

L'équipe d'organisation de la CEC lance un appel à candidatures pour sélectionner les **30 premiers dirigeants** qui vont intégrer la Convention.

Les candidatures pourront être déposées à partir du **18 décembre** et jusqu'au **20 février**.

Les noms des 30 premiers dirigeants seront communiqués le **1er mars 2021**.

Eric Duverger, fondateur de la CEC, qui a travaillé à différents postes de direction pendant 22 ans au Groupe Michelin, indique : " Tous les dirigeants sans exception doivent intégrer dans leur stratégie le risque climatique, aujourd'hui clairement identifiés par le World Economic Forum comme le plus grand risque systémique, en termes de probabilité et de gravité. Nous leur proposons de rejoindre cette Convention afin d'apporter collectivement des solutions concrètes pour faire bouger les lignes au sein des centres de décision. La pluralité des secteurs et des tailles d'entreprises, la participation d'experts reconnus sur les enjeux écologiques ainsi que les échanges avec le monde universitaire nous paraissent essentiels pour garantir la représentativité et le caractère impactant des propositions."

Valérie Brunel, co-créatrice de la CEC qui a travaillé plus de 20 ans dans le conseil et l'accompagnement de dirigeants, précise : " La "Convention des Entreprises pour le Climat" (CEC) est une initiative citoyenne, portée par une association de Loi 1901. Sa gouvernance repose sur des citoyens bénévoles et librement engagés qui viennent du monde de l'entreprise. Ses ressources reposent sur le pro-bono, le financement citoyen et les fondations d'intérêt général."

La Convention se tiendra du **22 Juillet 2021 au 21 Mars 2022**, les sessions de travail auront lieu sur **6 campus universitaires** différents. Les dirigeants travailleront sur **12 leviers de transformation de l'économie** : 6 leviers thématiques amplifiant les propositions citoyennes de la CCC (se loger, se nourrir, se déplacer, consommer, produire / travailler, se divertir) -- ainsi que sur 6 leviers systémiques à fort impact, inhérents au monde de l'entreprise (formation, comptabilité, économie circulaire, marketing éco-responsable, finance et gouvernance).

Le **21 mars 2022**, l'ensemble des propositions de la CEC sera communiquée au public sous la forme d'**engagements chiffrés**, de **feuilles de route**, de définition de **nouveaux modèles** économiques et de **propositions de lois**.

Eric Duverger précise également : "Si la tenue de cette Convention est possible aujourd'hui, c'est grâce à toutes celles et ceux qui ont œuvré depuis de nombreuses années pour éveiller les consciences sur ces enjeux. **Les citoyens ont ouvert la voie avec la Convention Citoyenne, les entreprises ont beaucoup de cartes en mains**, elles doivent maintenant se placer au cœur de la Transition. Le temps presse, c'est pourquoi nous avons choisi comme slogan : "La course est lancée !".

Un **premier goupe de 30 dirigeants** sera constitué sur la base de **candidatures spontanées**, à déposer sur le site www.ConventionEntreprisesClimat.fr avant le 20 février. Les noms des 30 premiers dirigeants prêts à s'engager dans la CEC seront communiqués à la Presse le 1er mars 2021. **Les étapes de sélection suivantes se feront en coordination avec les grandes organisations patronales.**

Les dirigeants sélectionnés devront accepter de **signer une charte éthique** de participation à la Convention.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

CONVENTION
ENTREPRISES
CLIMAT

Le projet CEC en 4 questions

Quel élément déclencheur ? Dans leur rapport de juin 2020, les 150 participants de la Convention Citoyenne ont formulé 149 propositions puis ont interpellé le monde économique en lui demandant d'être plus "volontariste".

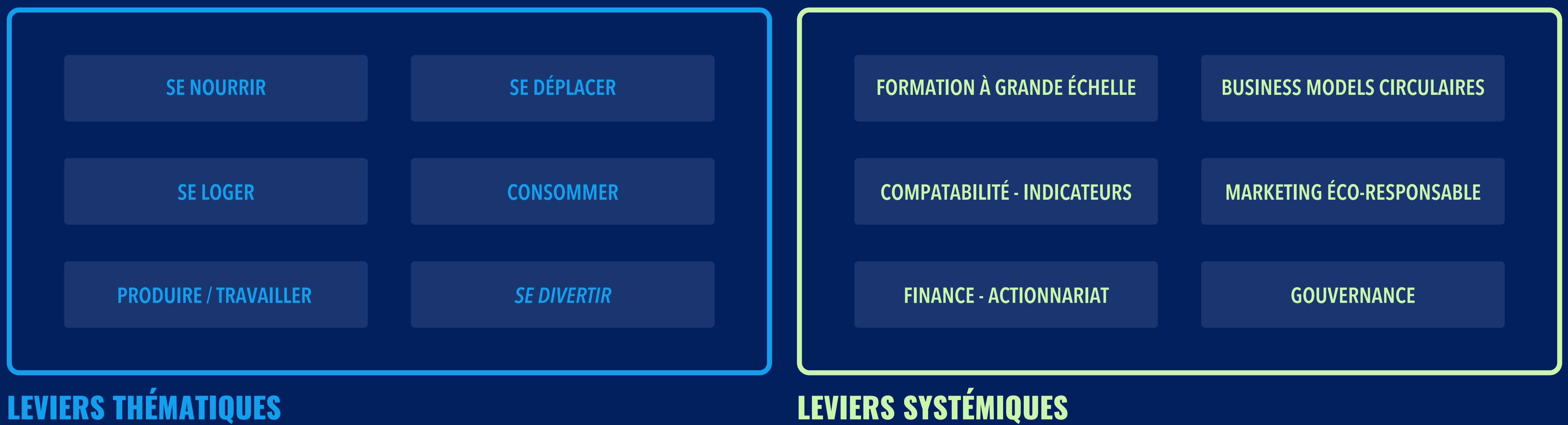
Quoi ? **150 dirigeants d'entreprise** qui s'engagent dans une démarche solennelle de réflexion collective, pendant **8 mois**, avec pour mission d'élaborer une **plateforme de propositions audacieuses et impactantes** pour 2022.

Pour Quoi ? Face aux mêmes enjeux climatiques que les citoyens, les participants auront 2 missions : (1) **amplifier** les propositions citoyennes et (2) **proposer** des percées sur 6 leviers systémiques à fort impact.

Pour qui ? Les participants sont des dirigeants qui, de leur propre initiative, s'engagent avec leur **double rôle : leader d'entreprise et citoyen**. Ils sont sélectionnés pour représenter ensemble le tissu économique français.

AMPLIFIER ET PROPOSER

Les 150 Dirigeants vont ensemble travailler sur 12 leviers de transformation de l'économie.



Engagement à prévoir pour les dirigeants

- ▶ La participation à la Convention sera **gratuite**, les dirigeants sélectionnés dans la Convention devront s'engager à investir **16 jours sur une période de 8 mois**.
- ▶ Les Sessions auront lieu sur **6 campus différents de Grandes Ecoles et Universités**, à Paris et en région.
- ▶ La **présentation de la plateforme à la communauté internationale aura lieu à l'UNESCO à Paris en juin 2022**.
- ▶ Une **équipe de rapporteurs** assurera la documentation des débats et des propositions.

Pourquoi participer comme **Dirigeant-Citoyen** ?

POUR VOTRE **ENTREPRISE**

- ▶ Être en mesure de construire **vos stratégie, vos business models et votre résilience de demain**, en approfondissant votre connaissance des enjeux et risques liés aux dégradations de la biodiversité.
- ▶ **Mobiliser vos collaborateurs** sur un enjeu majeur, renforcer leur engagement, augmenter votre attractivité vis-à-vis des jeunes talents.
- ▶ Prendre un **temps d'avance sur des réglementations** à venir.
- ▶ **Inspirer** votre secteur d'activité.

POUR **VOUS**

- ▶ **Élever votre compréhension** des tendances et des forces en présence dans le monde de la transition écologique
- ▶ **Trouver de l'inspiration et de l'énergie positive** au contact d'autres dirigeants et parties prenantes (diversité sectorielle et intergénérationnelle)
- ▶ Jouer un rôle de **dirigeant-citoyen pour la nation** en contribuant à placer le monde économique au coeur d'une indispensable transition écologique.

Parce que, même si vous avez déjà de nombreux défis à relever, vous sentez que **c'est le moment de vous engager** sur cette priorité.

Modalités de **sélection** des dirigeants

- ▶ L'objectif du processus de sélection sera (1) de garantir une **très bonne représentativité** du tissu économique français en termes de tailles d'entreprises, de secteur d'activité, de répartition géographique, de mode de gouvernance et (2) de mener le processus avec des **personnes réellement engagées**, quel que soit leur degré de sensibilisation écologique de départ.
- ▶ La plupart des 150 dirigeants seront identifiés en **coordination avec les grandes organisations patronales**.
- ▶ Un **premier groupe de 30 dirigeants** sera constitué sur la base de **candidatures spontanées** sur le site www.ConventionEntreprisesClimat.fr. Cette sélection sera annoncée à la presse le 1er mars 2021.
- ▶ Les dirigeants sélectionnés devront accepter de **signer une charte éthique** de participation à la Convention.

Gouvernance et **éthique** de l'initiative

- ▶ La Convention des Entreprises pour le Climat est une initiative citoyenne **totalemt indépendante** des pouvoirs publics, des médias comme des entreprises.
- ▶ Sa gouvernance repose sur des **citoyens librement engagés et bénévoles**.
- ▶ Ses ressources reposent à ce jour sur le **pro-bono et le financement citoyen**.

A propos de la «Convention des Entreprises pour le Climat» (CEC)

En relais de la Convention Citoyenne pour le Climat (CCC), la Convention des Entreprises pour le Climat (CEC) vise à émettre des propositions audacieuses et impactantes, destinées à être mises en œuvre dans les entreprises. Elle se tiendra du 22 Juillet 2021 au 21 Mars 2022 et rassemblera une diversité d'entreprises incarnée par 150 dirigeants, un comité garant de la mission, des experts indépendants, des facilitateurs, ainsi que des participants du monde étudiant.



Contact Presse

Eric Duverger, fondateur de la CEC
conventionentreprisesclimat@gmail.com
06 09 84 07 69

